



Tél : 02.31.27.15.80
Mail : mairie@cagny.fr
Site : www.cagny.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025/074

Date de la convocation : 31/10/2025
Date d'affichage de la convocation : 31/10/2025
Date d'affichage de la délibération : 10/11/2025
Nombre de conseillers : En exercice : 16
: Présents : 16
: Pouvoirs : 0
: Votants 16

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi six novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

PRÉSENTS : Laurence MAUREY, Michel DECAMBOS, Magali LONCLE,
Pascal GENISSEL, adjoints,
Sandrine BOURDON, Sophie PHILIPPE, Nelly LEBOUCHER, Marie-Pierre LENAULT,
Guillaume LECOEUR, Emmanuel LAUDO, Sylvain GUILBAULT, David BOUDET, Yoann GIBON, Antoine BARBULEE, Solène MAURICE-PEROUMAL,
Arrivée de Céline OBIANG OBAME à 18h42,

ABSENTS EXCUSÉS :

-

POUVOIRS :

-

SECRÉTAIRE :

Nelly LEBOUCHER

INVITÉE :

Vanessa BOUBERT, secrétaire générale des services

ELECTION DES MEMBRES DU CCAS (Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale)

Considérant que la moitié des membres du CCAS est élue par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant que le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste,

Considérant que chaque conseiller municipal peut présenter une liste, même incomplète,

Considérant qu'une seule liste de cinq candidats a été présentée par les conseillers municipaux, comprenant Magali LONCLE, Sandrine BOURDON, Nelly LEBOUCHER, Céline OBIANG OBAME, Solène MAURICE-PEROUMAL,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (16 voix POUR) :

- décide de proclamer élus les conseillers municipaux suivants au CCAS :
- donne à Madame le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

A Cagny, le 10 novembre 2025

Pour extrait, copie conforme au registre,

Le Maire,

Laurence MAUREY



Accusé de réception en préfecture
014-211401195-20251106-CM2025-074-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025